

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 18 DECEMBRE 2012

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, s'exprime comme suit :

*"En séance du 21 novembre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 26 de M. A. Sacerdoti, au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 27 cosignataires lui demandant d'étudier l'installation d'un feu tricolore au passage piéton devant l'entrée principale de Fribourg Centre.*

Réponse du Conseil communal

*Le postulat porte sur la mise en place d'un système de régulation lumineuse pour le passage piéton situé devant l'entrée principale de Fribourg Centre afin de garantir la sécurité des piétons.*

*D'un point de vue historique, avant la mise en sens unique de l'avenue de la Gare, le 12 juillet 2010, le passage piéton précité bénéficiait d'un système de régulation lumineuse. Lors de la mise en place de cette mesure, il a été décidé de supprimer la régulation au niveau de cette traversée piétonne afin d'offrir plus de souplesse et de liberté aux piétons. Des raccordements techniques ont toutefois été maintenus afin de permettre une réinstallation qui pouvait s'avérer indiquée après l'évaluation des mesures.*

*Un an après la mise en place de ce sens unique, le Conseil communal a réalisé une expertise pour vérifier si les objectifs fixés étaient atteints. Suite à cela, il a admis la remise en place des feux piétons aux heures de pointes.*

*Cette mesure a été mise en service le 16 août 2012. Cette décision va donc dans le sens de la demande de M. A. Sacerdoti, qui est par conséquent devenue sans objet."*